



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service des sécurités  
Service interministériel de défense  
et de protection civiles

**SIDPC**

Tél : 05 53 77 60 35 / 60 37 / 60 38

Mél : [pref-cod47@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-cod47@lot-et-garonne.gouv.fr)

Agen, le 20 décembre 2021

Le Préfet de Lot-et-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les maires

**Objet :** Mesures de freinage à l'occasion des fêtes de fin d'année

**P.J. :** Télégramme du ministre de l'intérieur en date du 18 décembre 2021

Afin d'endiguer la 5ème vague épidémique, le Premier ministre a annoncé, le 17 décembre dernier, de nouvelles mesures dans un contexte de très forte circulation épidémique sur le territoire national.

En cette période de fêtes de fin d'année, les recommandations sont de limiter au maximum les situations d'interactions, de respecter les gestes barrières, de se tester avant les moments rassemblant plusieurs personnes, voire d'y renoncer.

Dans un esprit de responsabilité individuelle et collective, la limitation des rassemblements publics et festifs est de rigueur.

Aussi, je vous invite vivement à éviter la tenue d'évènements qui seraient manifestement risqués d'un point de vue sanitaire à l'intérieur (salles des fêtes, salles communales...), comme à l'extérieur (concerts, feux d'artifice avec du public...) malgré les dispositifs envisagés. A défaut, je vous remercie de bien vouloir me faire connaître le type d'évènement que vous souhaiteriez maintenir, à l'adresse [pref-cod47@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-cod47@lot-et-garonne.gouv.fr)

Je vous invite également à reporter ou annuler les cérémonies de vœux surtout si elles conduisent à des grands rassemblements et à fortiori avec moment de convivialité. Pour ma part, je vous informe que j'ai annulé l'arbre de Noël de la préfecture et les cérémonies de vœux du mois de janvier.

Par ailleurs, je prendrai des mesures d'interdiction de consommation de nourriture et d'alcool sur la voie publique le soir du 31 décembre ainsi que des mesures liées à la restriction de la vente de carburant, produits inflammables et artifices de divertissement.

Je profite de cette circulaire pour vous rappeler que le meilleur outil contre l'épidémie reste la vaccination. C'est la seule façon de se protéger et de protéger les autres.

Les services du SIDPC se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Florent FARGE